

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Morin	Numéro de permis 2011947	Date d'inspection Le 19 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Adresse 52 avenue 46 lème Edmundston NB E3V 3B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	30 avr. 2022	02 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
L'exploitante a renouvelé sa formation de secourisme. Le suivi a été fait lors de mon inspection de renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement de la licence est recommandé.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Tina Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date